

N°DBE2025\_02\_007

-----  
**Département de l'Ain**  
**Arrondissement de Bourg-en-Bresse**  
-----

Nombre de délégués élus : 11  
Nombre de délégués en exercice : 11  
Nombre de délégués votants : 08  
**(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

**SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF**  
-----

**Séance du mercredi 26 février 2025**

Date de Convocation : 17.02.2025

**Présents :**

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Baptiste DAUJAT, Alain JAYR, Martial LOISY, Dominique MOREL, Jean-Louis GIVORD et Philippe POTTIER

**Excusés :** MM. Guillaume FAUVET, Luc MICHEL et Jean-Michel VANDEL

**Secrétaire de séance :** M. Baptiste DAUJAT

**L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février**, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Objet :**

**Acquisition foncière de la parcelle B244 située à Montcet**

---

**EXPOSE**

La parcelle B244 est une parcelle en bois de 1 400 m<sup>2</sup>, située à Montcet dans l'espace de mobilité de l'Irance et dans la continuité de parcelles déjà acquises par le SMVV auparavant.

**Le montant proposé pour l'acquisition de cette parcelle est de 308 €, soit 0,22 €/m<sup>2</sup> maximum.**

**Le Bureau Exécutif,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°322 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

**Vu** la délibération n° DCS2022\_07\_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 001-250102431-20250226-DBE2025\_02\_007-DE



**Considérant** que cette acquisition foncière a pour objectif la sanctuarisation de l'espace de mobilité de l'Irance ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la réalisation de l'acquisition foncière de la parcelle B244 située sur la commune de Montcet au prix de 0,22 €/m<sup>2</sup> maximum ;

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à concrétiser cette acquisition foncière par acte notarié ;

**SOLLICITE** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne ;

**CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

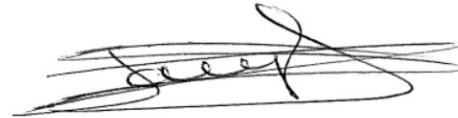
*Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.*

*Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Président,  
**Gérard BRANCHY**



Le Secrétaire de séance,  
**Baptiste DAUJAT**



Délibération rendue exécutoire  
Date de la publication : 04.03.2025

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 001-250102431-20250226-DBE2025\_02\_007-DE

